



Société pour la Perception de la Rémunération **Equitable**
de la communication au Public des
Phonogrammes du Commerce

Délégation de Montauban

Espace 2000
10 Rue Leon Cladel
CS 10517
82005 MONTAUBAN CEDEX

Téléphone : 05 67 34 81 40
Courriel : dl.montauban@sacem.fr

LE GALOPIN
SAS VARADETO
LE MEJA
46260 VARAIRE

Le 4 octobre 2023

N/réf. : 123738602

OBJET : Ultime relance amiable

Madame, Monsieur,

Nous constatons qu'à ce jour, vous n'avez pas procédé au règlement des droits dus aux artistes-interprètes et aux producteurs de phonogrammes, la Sacem ayant été mandatée par la Spré pour percevoir la rémunération équitable au titre des lieux sonorisés.

Le montant restant dû figure sur le relevé de compte ci-joint.

Nous vous invitons à procéder, sans délai, au paiement de cette somme, selon les modalités suivantes :

- Par carte bancaire ou simple RIB depuis **votre espace client, en scannant le QR Code ci-contre**. Pour activer votre espace client, saisissez les identifiants suivants :
N° Interlocuteur : 123738602 / Clé d'identification : UMG43I
- Par virement bancaire sur le compte de la Sacem (en précisant votre numéro client) :
IBAN : FR7610107002280045091090812 BIC : BREDFRPPXXX
- Par chèque à l'ordre de la Spré en indiquant votre référence client



Veuillez noter que tout retard de paiement entraîne, conformément aux dispositions légales en vigueur, la facturation complémentaire de pénalités de retard.
Si vous venez d'effectuer le paiement, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce rappel.

A défaut de paiement de l'intégralité de la somme indiquée **avant le 14/10/2023**, nous nous trouverons dans l'obligation de prendre toutes mesures utiles pour procéder au recouvrement de la créance due à la Spré, ce qui vous exposera au paiement de frais supplémentaires.

Pour toute précision, votre espace client sur le portail Sacem est accessible à tout moment, et vous pouvez également contacter votre Délégation au 05 67 34 81 40 ou dl.montauban@sacem.fr.

Mélanie SESCOSSSE
Délégué Régional

PJ : Relevé de compte



La loi prévoit aux articles L.122-4 à L.335-10 du Code de la Propriété Intellectuelle, que l'auteur doit donner son autorisation et recevoir une rémunération pour la diffusion publique et la reproduction de ses œuvres. Diffuser au public ses œuvres sans autorisation est assimilé à de la contrefaçon et peut être puni d'une peine allant jusqu'à 300 000 euros d'amende.

Et si vous utilisiez
mieux la musique?

» SACEMPRO.FR

sacem
pro

RÉDUCTIONS
CONSEILS
MATÉRIELS AUDIO-VIDÉO
PLAYLISTS

Société
des Auteurs
Compositeurs
et Éditeurs de Musique

225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
France

Tél : 01 47 15 47 15
www.sacem.fr

Société civile
à capital variable
775 675 739
RCS Nanterre

VOS
INFORMATIONS



Date d'édition : 04/10/2023
N° client : 123738602
N° de compte : 30019757141
Adresse de facturation :
LE GALOPIN
SAS VARADETO
LE MEJA
46260 VARAIRE

LE GALOPIN
SAS VARADETO
LE MEJA
46260 VARAIRE

VOTRE
ESPACE CLIENT



Rendez-vous sur sacem.fr pour
consulter et régler vos factures
ou flashez ce QR code



**VOTRE
CONTACT**



@ dl.montauban@sacem.fr
05 67 34 81 40
Délégation de Montauban
Espace 2000
10 Rue Leon Cladel
CS 10517
82005 MONTAUBAN CEDEX

RELEVÉ DE COMPTE

175,93 €

À RÉGLER AVANT LE 14/10/2023

Libellé d'opérations	Date	Montant TTC
Solde antérieur	28/08/2023	-175,93
Solde de votre compte		-175,93
Montant total à régler en €		175,93

Page 1 / 1

PLI 600 Page 2959 Spa 13139031 - Annex 1

Utilisez le
TIP comme
mode de
paiement



- DATER
 - SIGNER
 - JOINDRE
- UN RIB
- si nécessaire

Joignez un RIB, RIP ou RICE

RUM : TIP0003015830019757141231004593

Date et Lieu

Signature _____

LE GALOPIN
SAS VARADETO
LE MEJA
45260 VARAIRE

Montant : 175,93 €

TIPSEPA

SPRE
TSA 40150
41974 BLOIS CEDEX 9

Manuel de prélevement SEPA, en agrandissant la formule de mandat, a autorisé le SEPA à envoyer des instructions à votre banque pour débloquer votre compte et vous sanctionner à défaut de vous conformer aux instructions de la SEPA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vous devez contacter le présent conseil avant d'expliquer dans un document que vous pouvez être exempté de paiement de la SEPA. Le présent conseil ne peut pas garantir le montant exact de la SEPA. Vous devez signer votre autorisation pour débloquer et réception, votre compte pour le montant autorisé.

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

300197571411

501903000339 43015830019757141231004593925105 17593